Arménie : levée de l’embargo sur les importations en provenance de Turquie

Description

Le 30 décembre 2021, le ministère arménien de l’Économie a fait savoir que décision avait été prise de ne pas prolonger en 2022 l’embargo sur les importations en provenance de Turquie.

Décrétée il y a un an pour six mois puis prolongée d’un autre semestre, cette interdiction d’importer visait à dénoncer le soutien apporté par Ankara à Bakou lors de la guerre des 44 jours fin 2020.

Pour les autorités arméniennes, le bilan de cet embargo est ambigu. Précédemment, sur 10 mois en 2020, l’Arménie avait importé pour 178 M$ de biens (vêtements, fruits, automobiles, équipements, pétrole et produits pétroliers, produits chimiques, métaux) en provenance de Turquie, contre 268 M sur la totalité de 2019. L’embargo de 2021 a certes permis l’émergence ou la croissance d’entreprises, notamment dans l’industrie légère, les matériaux de construction, les équipements et l’agriculture ; mais il a contribué à accroître l’inflation, notamment sur les biens de consommation. Les milieux d’affaires arméniens ont à plusieurs reprises dénoncé cette politique de restriction.

Conscientes que des entreprises qui ont pu se créer durant l’année écoulée en profitant du vide laissé par les fournisseurs turcs ne sont pas encore assez solides pour être confrontées à la concurrence, les autorités arméniennes envisagent de leur apporter un soutien calibré. Mais Erevan compte également sur des mesures de réciprocité de la part du voisin turc, afin de stimuler les exportations arméniennes.

Début décembre, Arménie et Turquie ont nommé des envoyés spéciaux (Rouben Roubinyan et Serdar Kiliç) chargés de tenter de normaliser les relations entre les deux pays ; ils pourraient se rencontrer prochainement à Moscou. Erevan a également autorisé les vols directs de la compagnie low cost Flyone Armenia entre Erevan et Istanbul.

Sources : *Arka.am, RFE/RL, Euronews*.

date créée
02/01/2022
Champs de Méta
Auteur-article : Elie Guilhem